

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2023
Séance du 8 février 2023

N° 19

**Objet : Schéma des activités
outdoor 2023-2026**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique relative aux activités de pleine nature, Provence Alpes Agglomération a élaboré un « Schéma des activités outdoor » pour la période 2023-2026.

La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération porte plusieurs actions en matière d'activités de pleine nature : entretien et valorisation du réseau de 1 700 km chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR ; soit 150 itinéraires pédestres, 80 itinéraires VTT, 35 parcours Trail, et 5 parcours équestre), aménagement de la via ferrata du Rocher de Neuf Heures, gestion du site de pleine nature du Fanget, aménagement du tour du lac de l'Escale, aménagement du col de Fontbelle, organisation de la Fête de la Randonnée et Outdoor, structuration des filières à l'échelle de l'agglomération, valorisation de l'offre en lien avec les offices de tourisme ...

Les activités de pleine nature participent à l'attractivité de notre territoire (pour les entreprises et les nouveaux habitants), elles sont essentielles au quotidien des habitants de PAA (13 000 pratiquants estimés) et sont une des premières activités pratiquées par les touristes en séjour sur notre territoire. On estime, chaque année, à plus de 2 millions le nombre de sorties liées à une pratique outdoor sur notre territoire (habitants, touristes et excursionnistes).

L'agglomération a élaboré un « schéma des activités outdoor » afin d'optimiser, à budget constant pour la collectivité, l'organisation, la structuration et la valorisation des différentes activités de pleine nature pour la période 2023 -2026. L'utilisation du terme outdoor est effectuée en conformité avec les actions et les outils déployés par le Ministère des Sports.

La réalisation de ce schéma, d'un montant de 24 357 € TTC, a été financée à hauteur de 40% par la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du programme Espace Valléen.

Ce document est le fruit d'un travail collectif réalisé au deuxième semestre 2022, en concertation avec les élus, les collaborateurs en charge des activités de pleine nature, du tourisme et les partenaires de la collectivité (offices de tourisme de Provence Alpes Digne-les-Bains, de Moustiers-Sainte-Marie, Région SUD, Département des Alpes de Haute-Provence, Agence de Développement Touristique, ONF, Parc naturel régional du Verdon fédérations sportives...).

Ce document stratégique permet à l'agglomération et ses partenaires d'avoir une vision prospective pour un développement maîtrisé et concerté des activités de pleine nature sur notre territoire. Il prend en compte 4 enjeux majeurs liés à ces activités : territorial, économique, environnemental et partenarial.

Le schéma est structuré autour de 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : Valoriser la politique outdoor de PAA et développer la pratique des habitants du territoire
- Axe 2 : Développer des séjours touristiques dédiés aux activités outdoor
- Axe 3 : Adapter l'offre aux nouvelles attentes des pratiquants
- Axe 4 : Changer d'approche : passer du terrain de jeu au bien commun partagé

Chaque axe comprend 3 à 4 actions, sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou partagées avec les autres acteurs des activités outdoor. Au total 14 actions opérationnelles sont identifiées pour qualifier, développer, structurer et valoriser notre offre à destination des habitants et des touristes de notre territoire :

- Action 1 : Décliner un marqueur de l'agglomération en matière d'activités outdoor
- Action 2 : Promouvoir l'offre en activités de pleine nature de l'agglomération
- Action 3 : Soutenir la pratique des habitants
- Action 4 : Animer un réseau des acteurs socioprofessionnels
- Action 5 : Accompagner, qualifier les événementiels outdoor du territoire
- Action 6 : Diversifier l'offre en station pour satisfaire une clientèle de non-skieur
- Action 7 : Poursuivre la communication et la commercialisation de produits outdoor
- Action 8 : Structurer l'offre autour de Stations et de Spots d'activités outdoor
- Action 9 : Développer une offre de découverte par l'itinérance de l'UNESCO Geoparc
- Action 10 : Développer des produits pour un public moins sportif
- Action 11 : Qualifier l'accueil sur les sites de pratiques
- Action 12 : Avoir une approche vertueuse dans les aménagements et les événementiels
- Action 13 : Sensibiliser les pratiquants aux enjeux environnementaux et au partage de l'espace
- Action 14 : Observer, quantifier et évaluer la fréquentation

Il vous est demandé d'approuver le « schéma des activités outdoor - 2023-2026 » de Provence Alpes Agglomération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-19_08022023